

Recommandations d'éviction / maintien en exercice des professionnels de santé contacts ou positifs au SARS-CoV-2

	Professionnel vacciné ou immunisé 14 jours après la 2ème injection de vaccin 14 jours après 1 injection de vaccin si antécédent de COVID-19 14 jours à 6 mois après COVID-19	Professionnel non vacciné ou non immunisé	Commentaires
Contact d'un cas de Covid-19	Maintien en exercice	Maintien en exercice	Eviction si symptôme Eviction si doute sur la possibilité à respecter les mesures barrières
Positifs à SARS-CoV-2 asymptomatique	Maintien en exercice Uniquement en cas de tension hospitalière et de risque de rupture de l'offre ou sécurité des soins	Eviction 10 jours	Eviction des professionnels immunodéprimés quelque soit leur statut vaccinal Strict respect des mesures barrières Limitation des interactions sociales lors des pauses et des repas
Positifs à SARS-CoV-2 paucisymptomatique ou symptomatique	Eviction 10 jours	Eviction 10 jours	

Maintien des gestes barrières (port du masque et hygiène des mains)
quel que soit le statut vaccinal

